

ASSEMBLEE GENERALE – AILLY SUR NOYE
Salle d'accueil su site de Folleville
Jeudi 24 septembre 2009 – 18 h 30

En préambule à l'assemblée générale, M. LECLABART présente Melle Virginie PALLOT, recrutée depuis le 1^{er} septembre 2009, en remplacement de Mme Joelle LADANT qui a fait valoir ses droits à la retraite.

M. le Président présente les excuses de Mmes LETRUN et LHOMME, de Mrs SAUTEREAU, HURTEKANT, DEPOURQUOY.

appel : le quorum est atteint – 42 présents – 17 pouvoirs – 8 absents

I/ Délibérations diverses :

1/ complexe sportif et culturel : délibération autorisant le Président à signer les avenants aux marchés de travaux.

M. LECLABART rappelle le plan de financement de l'opération adopté le 22 janvier dernier à Esclainvillers, à savoir un budget de 945 208 € HT au sein duquel figurait une enveloppe pour aléas et actualisation de 136 542 €.

Il signifie la 1^{ère} série d'avenant votée ce même jour pour un montant de 2 377 €.

L'évolution du chantier conduit à présenter une seconde série d'avenant pour un montant de 1 855 € HT suivant décomposition ci-après :

Avenant en moins value :		
-	CONCEPTALU :	- 1 230 €
Avenant en plus value :		
-	CONCEPTALU :	+ 2 460 €
-	CYNERGIE :	+ 625 €

Compte tenu des explications apportées, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise son Président à pourvoir à la signature des avenants

2/ Zone d'activités du Val de Noye :

a/ délibération autorisant le Président à signer le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur LECLABART rappelle son souhait de profiter de la dynamique initiée par le projet TUBESCA 2010 pour asseoir le développement de la zone d'activités artisanales sur les terrains restant libres.

Il informe les membres que la CC du Val de Noye a dernièrement procédé à deux consultations, l'une d'entre elles consistant à retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'appel d'offres a conduit au dépôt de 4 plis ; l'analyse réalisée en respect des critères de jugement repris dans le règlement de la consultation, permettant de retenir la société HEXAGONE DEVELOPPEMENT pour un montant de 198 000 € HT.

Pour information, il est fait état des offres financières remis par les différents candidats.

b/ délibération pour reprise du terrain DELTOUR.

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée que la CC du Val de Noye a cédé à M. DELTOUR en décembre 2006 un terrain de 8 500 m² situé sur la zone industrielle d'Ailly sur Noye pour un projet industriel.

Compte tenu que M. DELTOUR n'a pas respecté les délais repris dans l'acte de vente au sujet de son dépôt de permis de construire et de la construction du bâtiment, la CC du Val de Noye a fait valoir une clause de retour inscrite dans l'acte de vente.

Le terme de « frais » n'étant pas suffisamment défini dans l'acte, un différend a rapidement opposé la CC du Val de Noye à M. DELTOUR.

La CC du Val de Noye a privilégié la solution à l'amiable au recours juridique. Une proposition de rachat du terrain au prix de 5,83 € / m² a été acceptée par M. DELTOUR. Pour rappel, ce terrain avait été acheté au prix de 4 € / m². L'écart de prix constaté est pour grande partie lié à l'indexation du prix de vente, clause figurant à l'acte de vente, le différentiel prenant en compte les travaux réalisés par M. DELTOUR (clôture du site, réalisation de l'étude de sol, ...).

Compte tenu des explications apportées, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise son Président à pourvoir au rachat dudit terrain et à entamer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

II/ Dossier TADEM :

Christian DE CAFFARELLI rappelle aux délégués la décision actée lors du vote du BP 2009 à Grivesnes, à savoir pas d'augmentation supplémentaire de 3% des taux de fiscalité mais un recouvrement auprès des communes de 55 000 € sur les crédits TADEM nouvellement perçus par celles-ci (~123 000 €).

Il explique ensuite le travail réalisé au sein de la commission unifiée « Finances – Voirie – Scolaire » et fait état de la proposition faite par cette dernière concernant les modalités de recouvrement. La commission a privilégié le recours à la règle de trois.

Un récapitulatif de l'application des modalités de calcul pour chacune des communes est projeté, faisant apparaître :

- Les crédits TADEM 2008
- Les crédits TADEM 2009 et le bonus généré
- La somme recouvré par la CCVN et les crédits restants aux communes.

En réponse à la demande de M. BLOT, Christian DE CAFFARELLI indique que la CCVN s'est rapprochée de Mme la perceptrice pour étudier comment pouvaient être recouvrée cette somme de 55 000 € : la décision actée lors du vote du BP 2009 et la délibération prise à cet effet suffisent sans obligation de délibération concordante.

M. AUBRY informe les membres que les critères de répartition des crédits TADEM adoptés à l'unanimité par les conseillers généraux ne respectent pas les recommandations transcrites par Monsieur le Préfet dans sa circulaire du 11 août 2009. Ce dernier indique en effet que les critères « importance de la population, charge de voirie, dépenses d'équipements » doivent être prépondérants dans le calcul de la répartition.

Compte tenu des explications apportées, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention :

- Accepte la proposition formulée par la commission concernant les modalités de calcul.

III – Questions / infos diverses :

1/ complexe sportif et culturel :

M. LECLABART informe les membres que le chantier est maintenant achevé. Il signifie que la problématique liée au désenfumage du costumier est résolue ; le service « prévention » du SDIS permettant d'utiliser le couloir d'accès au complexe pour désenfumer le local en cas d'incendie.

Un bilan financier de l'opération sera présenté aux délégués au cours d'une prochaine AG.

Mme MARCEL lance en appel aux délégués pour leur participation aux préparatifs et l'organisation de l'inauguration du complexe. Des fiches d'inscriptions sont mises à dispositions des délégués.

2/ Structure multi accueil :

Me PREVOST informe les délégués que les pré-inscriptions ont démarré et qu'elles continueront jusque janvier. La priorité est donnée aux enfants de la Com de Com.

3/ Sorties scolaires :

M. DUBOIS demande des explications concernant le courrier transmis aux communes et leur annonçant le désengagement de la CCVN pour la gestion des sorties scolaires.

M. LECLABART signifie que la CCVN n'avait qu'un rôle d'intermédiaire dans la gestion de ce dossier puisqu'elle réglait les factures aux transporteurs avant de les refacturer aux communes. Par ailleurs, à l'issue de l'envoi des derniers états, certaines communes avaient regretté d'être mis devant le fait accompli et de ne pas avoir leur mot à dire pour contrôler ces sorties et le coût qu'elles engendrent.

4/ Eolien :

M. VAN OETHEGEM informe les membres de l'assemblée que la CCVN reste dans l'attente de l'accusé de réception de la Sous Préfecture de Montdidier pour la délibération de Fransures. Lorsque la CCVN sera en possession de ce document, elle déposera son dossier ZDE.

M. STOCLIN fait part d'un problème de nuisance sonore sur le parc éolien du plateau.

M. PILLON explique l'accord qui a été trouvé avec la société VOLKWIND au sujet de la reprise des dégradations survenues lors du chantier éolien du plateau. Il a été demandé à VOLKWIND de concentrer son effort financier sur la traverse Louvrechy / Sourdon de manière à pourvoir sur toute sa longueur à un élargissement. Les autres dégradations constatées, par ailleurs plus minimes, seront reprises par la CCVN dans le cadre de son programme de gravillonnage.

5/ TUBESCA 2010

M. LECLABART explique que les discussions entreprises avec la société CIRMAD, investisseur présenté par Tubesca, n'ont pas abouti pour des raisons de montage juridique inacceptable.

Il explique qu'un nouvel investisseur a dernièrement été présenté à la CCVN. Il s'agit de la société ING, banque hollandaise. Une 1^{ère} proposition a été transmise par cette dernière à l'intercommunalité qui l'a rejetée pour des raisons financières. Une seconde proposition a récemment été remise qui reste à l'étude.

La CCVN souhaite pour sa part remettre à la société TUBESCA sa propre proposition. Elle a pour cela rencontré la société BEG INGENIERIE qui remettra son offre vers le 20 octobre.

6/ Site internet

Christian DE CAFFARELLI indique que le nouveau site internet de la CCVN est en service depuis quelques semaines. Il souligne que l'intranet l'est actuellement et rappelle aux délégués les modalités d'accès leur permettant d'aller télécharger les comptes rendus de bureau et autres documents produits par la CCVN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.